

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 417

25 février 2009

SOMMAIRE

Alpa S.A.	20015	MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.	19991
Aria Europe S.A.	20014	MGTX International S.à r.l.	20009
Bridel Lotissement S.A.	20014	MTM Holding S.A.	20013
CEREP III Germany S.à r.l.	19996	Norit Alpha S.à r.l.	19987
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	20010	Olrac Holding	19995
DH Z S.à r.l.	19988	Palmatrans S.A.	20013
EBC, European Business Consulting S.à r.l.	19982	Prop S.A.	19982
Elite Holding S.A.	19996	Prop S.à r.l.	19982
Engel Lux 2 S.à r.l.	20007	Proxi Finance S.A.	19997
Euromess, Société Anonyme	19988	Schenker Industrial Logistics	19987
Finagi S.A.	19988	Sonatrach International Finance and Deve- lopment S.à r.l.	19981
Financière Daunou 8 S.à r.l.	20009	SPE II Borealis S. à r.l.	19996
Financière Forêt S.à r.l.	20009	SPE II Borealis S. à r.l.	19996
GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	20012	Supra Invest S.A.	19981
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	20012	Supra Invest S.A.	19982
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	20009	Supra Invest S.A.	19982
GSE (Luxembourg) S.à r.l.	20007	Supra Invest S.A.	19988
GSE (Luxembourg) S.à r.l.	20007	Tesi International S.A.	19990
GS Lux Debt Holdings S.à r.l.	20013	Treveria D S.à r.l.	20008
Havanna Invest S.A.	20015	Treveria J S.à r.l.	20008
HHY Luxembourg S.à r.l.	20008	Visma Holdings Lux S.à.r.l.	19997
HYF Luxembourg S.à r.l.	20008	Visma Holdings Lux S.à.r.l.	19997
IGEFI Holdings S.à r.l.	19992	Visma Management Investment Lux S.A.	19997
Industriale Tre S.A.	19978	Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l.	19978
K Manco 1 S.à r.l.	19990	Wilde International S.A.	19991
K Manco 2 S.A.	19991	YNVENYTYS S.A.	20014
Kronberg International S.A.	20015	YNVENYTYS S.A.	20014
Lemu Investments S.A.	19998	YNVENYTYS S.A.	20014
LFS Multi-Family Office S.A.	19970		
Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.	19991		

LFS Multi-Family Office S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.083.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "LFS Multi-Family Office S.A.", établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.083, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "ZELENA S.A.", suivant acte reçu par le Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1152 du 14 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg):

- en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1006 du 30 mai 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "LFS Advisory Services S.A.",

en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 26 avril 2008, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "LFS Multi-Family Office S.A."

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guilherme BEZERRIL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent et un mille euros (401.000,- EUR) à sept cent vingt-deux mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (722,736,42,- EUR) sans émission d'actions nouvelles;

2. Souscription et libération intégrale par l'actionnaire unique;

3. Réduction du capital social de raison du même montant de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR) pour compenser, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des pertes cumulées au 30 novembre 2008 à concurrence de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR);

4. Modification du le régime de signature statutaire afin de lui donner en conséquence la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature de deux (2) administrateurs dont la signature de l'un des deux administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).";

5. Ratification de la décision du conseil d'administration prise en date du 11 décembre 2008;

6. Décisions de compléter les statuts par une version anglaise, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra; et de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle;

7. Divers

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent et un mille euros (401.000,- EUR) à sept cent vingt-deux mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (722,736,42,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

Il est constaté que la souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée ont été faites par l'actionnaire unique par un apport en numéraire consistant en la conversion en capital d'une créance d'un montant de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR) que l'actionnaire unique a sur la société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la valeur de cet apport en nature est établie par un rapport de la société MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the value of the capital increase contemplated.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de raison du même montant de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR) pour compenser, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des pertes cumulées au 30 novembre 2008 à concurrence de trois cent vingt et un mille sept cent trente-six euros et quarante-deux centimes (321.736,42,- EUR).

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 novembre 2008 a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'une situation intermédiaire au 30 novembre 2008.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq premier alinéa des statuts reste inchangé.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le régime de signature statutaire et de lui donner en conséquence la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature de deux (2) administrateurs dont la signature de l'un des deux administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)."

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier la décision du conseil d'administration prise en date du 11 décembre 2008 par laquelle M. Guillaume de Villenaut, juriste, né le 12 juillet 1974 à Nevers (France), demeurant au 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été coopté comme nouvel administrateur de la société avec effet au 30 décembre 2008 en remplacement de M. Laurent MULLER, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide:

- de compléter les statuts par une version anglaise,
- qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra; et
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle:

"version anglaise:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "LFS Multi-Family Office S.A." (the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is to undertake in the Grand Duchy of Luxembourg all transactions relating to the activities of corporate administration agent ("domiciliataire de sociétés") under Article 29 of the Law of 5 April 1993 on the Financial Sector (as amended), including counseling structuring heritage and economic and commercial represen-

tation, the study and implementation of restructuring projects, expansion, cooperation, merger and acquisition business and all transactions that are directly or indirectly related.

The Company may also provide company formation and management services ("prestation de services de constitution et de gestion de sociétés") seeks the provision of constitution and management of companies, as defined by Article 29-5 of the Law of 5 April 1993 on the Financial Sector (as amended), in any form whatsoever and all transactions that are directly or indirectly related.

It may also guarantee loans or otherwise assist companies in which it holds a direct or indirect participating interest or which belong to the same group of companies than the Company.

In a general way, the Company may take all control measures, monitoring and documentation and all transactions it deems relevant to the fulfillment or development of its corporate purpose. It may in a general way, do all acts, commercial, financial, securities and real estate transactions or operations directly or indirectly relating to its corporate purpose or which might facilitate or expand its realisation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at four hundred and one thousand Euro (401,000.- EUR), represented by four thousand ten (4,010) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy by mail, facsimile, electronic mail or by any other similar means of communication.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, facsimile, electronic mail or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by mail, facsimile, electronic mail or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in mail, facsimile, electronic mail or by any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors including the signature of one of the two managing directors responsible for the daily management of the Company and having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, in conformity with the rules fixed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company are supervised by one (1) external auditor to be appointed by the board of the directors and chosen among the members appearing on the list of the chartered accountants approved in Grand-Duché of Luxembourg.

The auditor will be appointed for a period not exceeding 6 years and he will be re-eligible.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may distribute interim dividends by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Association

Art. 18. These Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Version française:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LFS Multi-Family Office S.A.", (la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour but d'entreprendre au Grand-Duché de Luxembourg toutes opérations se rapportant aux activités de domiciliaire de sociétés relevant de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, notamment le conseil en structuration de patrimoine et la représentation économique et commerciale,

l'étude et à la mise en œuvre de projets de restructuration, d'expansion, de coopération, de fusion et d'acquisition d'entreprises ainsi que toutes opérations qui y sont directement ou indirectement liées.

La société a également pour objet la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés, telles que définies par l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit ainsi que toutes opérations qui y sont directement ou indirectement liées.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent et un mille euros (401.000,- EUR), représenté par quatre mille et dix (4.010) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de deux (2) administrateurs dont la signature de l'un des deux administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la Société et ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un (1) réviseur externe à désigner par le conseil d'administration et choisit parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises agréées du Grand-Duché de Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de treize mille deux cents euros et l'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. BEZERRIL et A. SIEBENALER et A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52646. Reçu mille six cent huit euros soixante-huit cents (0,50% = 1.608,68.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019517/242/432.

(090019951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Industriale Tre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.449.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019126/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07095. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.890,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.411.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED

Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Managers of Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à.r.l." on December 8, 2008, copy of an excerpt of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à.r.l." is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.411, incorporated by deed of the undersigned notary on April 12, 2007 published in the Mémorial C number 1250 on 25 June 2007, whose articles have been further modified by deed of the undersigned notary on October 17, 2007 published in the Mémorial C number 932 on 15 April 2008 (the "Company").

II. - According to article 7 of the articles of incorporation, the Company's issued corporate capital is set at twenty one thousand six hundred and thirty five United States Dollars (USD 21,635.-), represented by (twenty-one thousand six hundred thirty-five (21.635) redeemable ordinary Shares of Class A of one United States Dollar (USD 1.-) each.

According to article 8 of the articles of incorporation the Company has an authorized capital of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000), represented by

- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class A of 1 one United States Dollars (USD 1.-) each;
- 5,000,000 redeemable ordinary Shares of Class B of 1 one United States Dollars (USD 1.-)each;
- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class X of 1 one United States Dollars (USD 1.-) each; and
- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class C of 1 one United States Dollars (USD 1.-) each.

The Managers are authorized to issue further Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as they in their discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five years from publication of this deed in the official gazette (Mémorial). The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles of Association.

The Managers are authorized to determine the conditions attaching to any subscriptions to Shares from time to time.

The Managers are authorized to issue such Shares during the period referred to above without reserving to existing Shareholders any preferential subscription rights.

When the Managers effect an increase in capital, in whole or in part, they shall be obliged to take steps to amend the Articles of Association in order to record the change and the Managers are authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

III.- The Managers have decided on December 8, 2008 to increase the share capital of the Company by twenty-one thousand two hundred fifty-five United States Dollars (USD 21,255.-) to bring it from its present amount of twenty one thousand six hundred and thirty five United States Dollars (USD 21,635.-) to forty-two thousand eight hundred ninety United States Dollars (USD 42,890.-) by the issue of twenty-one thousand two hundred fifty-five (21,255) new redeemable ordinary shares of Class A having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and issued with a total share premium of one million four hundred sixty thousand seven hundred fifty-four United States Dollars (USD 1,460,754.-) as set out below, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new Class A shares as follows to the new approved shareholders and the existing shareholder:

Name of shareholder	Capital called	Share class	Number of new share sat US\$ 1 per share	Share premium in USD per share	Share Premium paid in USD
Yves Checoury	422,500.-	Class A	4,225	99	418,275.-
Sven Dahlmeyer	731,250.-	Class A	7,312.50	99	723,937.5
Annette Kroeger	48,750.-	Class A	487.5	99	48,262.5
Philippe Lerasle	273,000.-	Class A	2,730	99	270,270.-
Whitehall Street Employee Funds 2007 GP,L.L.C.	6,500.-	Class A	6,500	N/A	N/A
Total:	1,482,000.-		21,255		1,460,745

The total amount of one million four hundred eighty-two thousand United States Dollars (USD 1,482,000.-) has been fully paid up by a payment in cash. Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary.

According to the powers granted to the Managers by article 8 of the Articles of Association of the company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Managers on December 8, 2008, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The Company's issued corporate capital is set at forty two thousand eight hundred ninety US Dollars (USD 42,890.-) represented by forty two thousand eight hundred ninety (42,890) redeemable ordinary Shares of Class A of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euros (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le douze décembre,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le Conseil de Gérance de "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à r.l." en date du 8 décembre 2008, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à r.l." est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.411, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1250 le 25 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 932 du 15 avril 2008 (la "Société").

II. - Selon l'article 7 des statuts le capital social de la Société est fixé vingt-et-un mille six cent trente-cinq dollars américains (21.635,- USD) représenté par vingt-et-un mille six cent trente-cinq (21.635) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune.

Selon l'article 8 des statuts la Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars américains (50.000.000,- USD) représenté par

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune;

- cinq millions (5.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune;

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe X d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune;

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune.

Les Gérants sont libres d'autoriser l'émission soit entièrement soit partiellement de plus d'Actions afin que le capital de la Société atteigne le plafond du capital autorisé et d'accepter la souscription de ces Actions endéans les cinq ans de la publication de l'acte dans le Mémorial. La période ou la durée de cette faculté peut être prolongée par voie de résolution des associés réunis en assemblée générale selon les règles établies pour les modifications des statuts.

Les Gérants sont autorisés à déterminer les conditions de souscription des Actions.

Les Gérants sont autorisés à émettre ces Actions pendant la période indiquée ci-avant sans devoir réserver aux autres associés un quelconque droit de souscription préférentielle.

Lorsque les Gérants procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et les Gérants seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du présent changement conformément aux dispositions de la Loi.

III.- Le Conseil de Gérance a décidé en date du 8 décembre 2008, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de vingt-et-un mille deux cent cinquante cinq dollars américains (21.255,- USD), pour porter le capital ainsi de son montant actuel de vingt-et-un mille six cent trente-cinq dollars américains (21.635,- USD) à quarante deux mille huit cent quatre-vingt dix dollars américains (42.890,- USD) par la création et l'émission de vingt-et-un mille deux cent cinquante cinq nouvelles (21.255) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,-USD) chacune et émises avec une prime d'émission totale de un million quatre cent soixante mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 1.460.745,-) comme décrit ci-dessous, sans réserver à l'associé existant un droit préférentiel de souscription, et en conséquence d'émettre les nouvelles actions de la classe A aux nouveaux associés agréés et l'associé existant comme suit:

Nom d'actionnaire	Paiement total	Classe d'action	Nombre de nouvelles actions à 1USD par action	Prime d'émission en dollars américains par action	Paiement de prime d'émission
Yves Checoury	422,500.-	Class A	4,225	99	418,275.-
Sven Dahlmeyer	731,250.-	Class A	7,312.50	99	723,937.5
Annette Kroeger	48,750.-	Class A	487.5	99	48,262.5
Philippe Lerasle	273,000.-	Class A	2,730	99	270,270.-
Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C.	6,500.-	Class A	6,500	N/A	N/A
Total:	1,482,000.-		21,255		1,460,745

La somme totale d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (1.482.000,- USD) a été libérée totalement par un paiement en espèces.

La preuve des paiements ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire.

Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 8 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance le 8 décembre 2008, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quarante deux mille huit cent quatre-vingt dix dollars américains (42.890,- USD) divisé en quarante deux mille huit cent quatre-vingt dix (42.890) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'un dollar américain (1,- USD) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2008. LAC / 2008 / 50619. Reçu à 0,50%: cinq mille cinq cent cinquante-quatre euros soixante-douze cents (€ 5554,72)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009019100/202/164.

(090019782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Supra Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.648.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019132/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07102. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.651.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 décembre 2008

En date du 22 décembre 2008, l'Associé Unique de Sonatrach International Finance S.à.r.l («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Rosa Bouzetine, née le 20 mai 1952 à Tizi Ouzou, Algérie, résidant 9, lotissement du stade Birkhadem, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet immédiat;
- De révoquer Monsieur Bachir Achour, né le 22 octobre 1947 à Ghardaïa, Algérie, résidant bâtiment 4, résidence Chaabani, Val d'Hydra, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet immédiat;
- De révoquer Monsieur Abdelhamid Maïri, né le 9 janvier 1947 à Alger, Algérie, résidant 2, lotissement Bouhamam, Bouzareah,, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Abderezak Harkat, né le 2 février 1972 à Bouira, Algérie, résidant Cité 32, logements Kanaghaz, bâtiment H5 N ° 11 Bourmedes, Algérie, comme gérant de la société avec effet immédiat et ce pour un durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil de Gérance;
- De nommer Monsieur Amine Touati, né le 16 avril 1979 à Alger, Algérie, résidant Lotissement B, N ° 113 Baba Hassen, Alger, Algérie, comme gérant de la société avec effet immédiat et ce pour un durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil de Gérance;

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009019306/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Supra Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.648.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019134/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07101. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

EBC, European Business Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.530.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019136/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08094. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Supra Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.648.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019137/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07100. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Prop S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Prop S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.660.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée PROP S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n°65660,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C n° 750 du 16 octobre 1998, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 402 du 19 mars 2007.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Christophe VELLE, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire M. Delio CIPOLLETTA, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Cristobalina MORON, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaire, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

4. Modification de la dénomination de "PROP S.à.r.l." en "PROP S.r.l.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 4. Oggetto sociale. La Società ha per oggetto esclusivo l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle seguenti attività:

- il compimento di operazioni finanziarie dirette ad assumere partecipazioni ed interessenze in altre Società, in enti, consorzi, associazioni con o senza personalità giuridica sia nazionali che esteri;

- il coordinamento tecnico, finanziario ed amministrativo dei soggetti nei quali partecipa direttamente e/o indirettamente ed il loro finanziamento in genere sotto qualunque forma e con qualunque atto che serve anche solo in modo indiretto al raggiungimento dell'oggetto sociale;

- la compravendita, il possesso, la gestione per proprio conto di titoli pubblici e privati e di quote di Società;

- il compimento per proprio conto di operazioni di acquisto e di vendita presso le Borse di titoli quotati.

La società ai fini del raggiungimento dello scopo sociale potrà inoltre:

- compiere, in generale, tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari e immobiliari, che l'Organo Amministrativo ritiene necessarie ed utili per il conseguimento dell'oggetto sociale;

- concedere garanzie reali, fidejussioni ed avalli anche a favore di terzi.

Resta ferma l'esclusione di tutte le attività finanziarie e fiduciarie riservate ai sensi della legge e dei decreti ministeriali attuativi.

5. Approbation des comptes intérimaires de la société au 22 décembre 2008.

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

7. Délégation de pouvoirs.

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-Roma, Via Parigi 11, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de "PROP S.A.", laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société PROP S.à r.l se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "PROP S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 426.076,94, représenté par 82.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs
et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la Société, M. CASOLI FRANCESCO, né à SENIGALLIA (AN), le 05/06/1961, demeurant à FABRIANO (AN) Località COLLE PAGANELLO, 42 CAP 60044,

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à à I-Roma, Via Parigi 11,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de "PROP S.à r.l." en "PROP S.r.l."
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

" **Art. 4. Oggetto sociale.** La Società ha per oggetto esclusivo l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle seguenti attività:

- il compimento di operazioni finanziarie dirette ad assumere partecipazioni ed interessenze in altre Società, in enti, consorzi, associazioni con o senza personalità giuridica sia nazionali che esteri;

- il coordinamento tecnico, finanziario ed amministrativo dei soggetti nei quali partecipa direttamente e/o indirettamente ed il loro finanziamento in genere sotto qualunque forma e con qualunque atto che serva anche solo in modo indiretto al raggiungimento dell'oggetto sociale;

- la compravendita, il possesso, la gestione per proprio conto di titoli pubblici e privati e di quote di Società;
- il compimento per proprio conto di operazioni di acquisto e di vendita presso le Borse di titoli quotati.

La società ai fini del raggiungimento dello scopo sociale potrà inoltre:

- compiere, in generale, tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari e immobiliari, che l'Organo Amministrativo ritiene necessarie ed utili per il conseguimento dell'oggetto sociale;

- concedere garanzie reali, fidejussioni ed avalli anche a favore di terzi.

Resta ferma l'esclusione di tutte le attività finanziarie e fiduciarie riservate ai sensi della legge e dei decreti ministeriali attuativi."

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Cinquième résolution

Après la présentation des comptes intérimaire de la société clos au 22 décembre 2008, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 2 nouveaux administrateurs pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

- CASOLI FRANCESCO, nato a SENIGALLIA (AN) il 05/06/1961, codice fiscale: CSLFNC61H051608M, residente a: FABRIANO (AN) LOCALITA' COLLE PAGANELLO, 42 CAP 60044, PRESIDENTE CONSIGLIO AMMINISTRAZIONE

- PIERALISI GIANNA, nata a MONSANO (AN) il 12/12/1934, codice fiscale: PRLGNN34T52F381O, residente a: FABRIANO (AN) VIA G.B. MILIANI, 20 CAP 60035, CONSIGLIERE

L'assemblée générale décide ensuite, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, sont nommés membres du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

- BORIONI FRANCO, nato a JESI (AN) il 23/06/1945, codice fiscale: BRNFNC45H23E388M, residente a: JESI (AN) VIA GABETTO 4 CAP 60035, PRESIDENTE DEL COLLEGIO SINDACALE iscritto all'ALBO UNICO REVISORI CONTABILI al n. 31 BIS del 21/04/1995 Rilasciata dall'ente MINISTERO DI GIUSTIZIA

- SCALONI MARIA PIA, nata a JESI (AN) il 08/06/1962, codice fiscale: SCLMRP62H48E388S, residente a: JESI (AN) VIA MONTE VETTORE 28 CAP 60035, SINDACO EFFETTIVO iscritto all'ALBO UNICO REVISORI CONTABILI al n. 45 del 08/06/1999, Rilasciata dall'ente MINISTERO DI GIUSTIZIA

- BASTARI LUANA, nata a JESI (AN) il 07/10/1966, codice fiscale: BSTLNU66R47E388P, residente a: SAN MARCELLO (AN) VIA MELANO 22/A CAP 60030, SINDACO EFFETTIVO iscritto all'ALBO UNICO REVISORI CONTABILI al n. 45 del 08/06/1999, Rilasciata dall'ente MINISTERO DI GIUSTIZIA

- CIRILLI MARIO, nato a JESI (AN) il 09/07/1957, codice fiscale: CRLMRA57L09E388Z, residente a: JESI (AN) VIA BACHELET 6 CAP 60035, SINDACO SUPPLENTE iscritto all'ALBO UNICO REVISORI CONTABILI al n. 31 BIS del 21/04/1995, Rilasciata dall'ente MINISTERO DI GIUSTIZIA

- LUZI GIANCARLA, nata a JESI (AN) il 30/09/1960, codice fiscale: LZUGCR60P70E388H, residente a: JESI (AN) VIA GENTILI ALBERICO 6 CAP 60035, SINDACO SUPPLENTE iscritto all'ALBO UNICO REVISORI CONTABILI al n. 31/ BIS del 21/04/1995, Rilasciata dall'ente MINISTERO DI GIUSTIZIA.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, aux 2 susdits gérants, agissant sous sa signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (I), et demeurant professionnellement aux 19/21 bld du Prince Henri à Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

19987

Neuvième résolution

L'assemblée décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Rome au plus tard le 15 mars 2009.

Declaration pro fisco

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, D. CIPOLLETTA, C. MORON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53223: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009019778/208/234.

(090020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.887.166,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

Les comptes annuels pour la période du 16 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019144/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08543. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Schenker Industrial Logistics, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 116.677.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019143/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08546. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Supra Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.648.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019139/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07098. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Finagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.389.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019140/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07104. - Reçu 46,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

DH Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.638.

Les comptes consolidés pour la période du 15 novembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019145/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08541. - Reçu 144,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Euromess, Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 13.992.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EUROMESS S.A., Société Anonyme", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.992, constituée suivant acte reçu par M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 219 du 13 octobre 1976, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du Conseil d'Administration du 7 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 31 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 19.350 (dix-neuf mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Modification du 4^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. al. 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi."

4. Modification de l'article 11 et de l'article 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligatoire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier 4^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. al. 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 et l'article 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, G. RODRIGUES, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53215: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009019777/208/99.

(090020132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Tesi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.876.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019142/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07105. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

K Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.652.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.036.

Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019146/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08539. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.039.

—
Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019147/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08537. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.412.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019149/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10375. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Wilde International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.808.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019150/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10371. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.498.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 30 juin 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 janvier 2009, sous la référence L090006619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019148/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10280. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 389.020,40.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of IGEFI Holdings SARL., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on May 4, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1389 of July 19, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 30, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2356 of September 26, 2008.

The Meeting is chaired by Figen Eren, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Carine Pierdon, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Tulay Sonmez, Avocate, with professional address in Luxembourg.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Bureau thus having been formed, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that 9,740,480 shares of the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 389,020.40 are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval and, to the extent necessary, ratification of Stichting Administratiekantoor IGEFI as new shareholder of the Company in accordance with article 189 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law);

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Approval of the insertion of a Transitional Provision in the Articles;

4. Approval of the change of the numbering of article 16 of the Articles into article 16.1; and

5. Approval of the new article 16.2 of the Articles.

III. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes the terms of article 189 of the Law, whereby "Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and approves and, to the extent necessary, ratifies the transfer on or around the date hereof by Mr Clive Lewis, Mr Jesper Steiness, Mr James Dynan, Mr Joseph Bsarani, Mr Marcel Buda, Mr Paul Roberts, Mr Sivaram Neelakantan, Mr Terence F. Faherty, Mr Cyril Mottet, Mr Philippe Mahieu and Mr Adam de Courcy Ling of the shares they owned in the share capital of the Company (the Shares) to Stichting Administratiekantoor IGEFI, a foundation ("Stichting") under Dutch law, having its official seat in Rotterdam, the Netherlands, and its office address at 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, Schouwburgplein 30-34, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24428228.

As a consequence, the Meeting resolves to approve Stichting Administratiekantoor IGEFI as new shareholder of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to create two classes of shares, namely the ordinary shares (the Ordinary Shares or O-Shares) and the restricted shares (the Restricted Shares or R-Shares) and to reclassify the existing 9,740,480 (nine million seven hundred and forty thousand four hundred and eighty) shares of the Company into (i) 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) shares are Ordinary Shares and (ii) 758,480 (seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty) shares are Restricted Shares.

Consequently, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1** The Company's subscribed share capital is set at EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand and twenty euro and forty eurocent), represented by 9,740,480 (nine million seven hundred and forty thousand four hundred and eighty) shares, without nominal value, each share representing the same fraction of the capital. 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) shares are Ordinary Shares or "O-Shares" and 758,480 (seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty) shares are Restricted Shares or "R-Shares". The O-Shares and the R-Shares shall have the rights attached to them under the Articles."

Third resolution

The Meeting resolves to insert a new transitional provision in the Articles, which shall read as follows:

"Transitional provision

All 758,480 (seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty) shares newly issued and subscribed for at the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on July 30, 2008 shall be re-classified as Restricted Shares or "R-Shares", and all previously existing 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) shares of the Company shall be re-classified as Ordinary Shares or "O-Shares"."

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the numbering of article 16 of the Articles into article 16.1.

The Meeting resolves to insert a new article 16.2 in the Articles, which shall read as follows:

" **16.2** Any distribution to be made by the Company to its shareholders, whether as a distribution of dividends or reserves, a share capital reduction, a share redemption, a liquidation distribution or in any other form, shall be made first to the holders of the R-Shares and the balance, thereafter, to the holders of the O-Shares, in accordance and compliance with and pursuant to the terms and conditions of the following:

(i) first, there shall be paid to the holders of the R-Shares a first preferred distribution, until the aggregate of all such first preferred distributions equals, for each R-Share, an amount equal to the Restricted Share Excess Value, as such term is defined in the Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates issued by the Company on June 2, 2006;

(ii) after the full payment of the first preferred distribution to the holders of the R-Shares in the manner described above, any and all further distributions to be made by the Company to its shareholders shall be made in an equal amount to each share of each class."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'IGEFI Holdings SARL, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2008, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2356 du 26 septembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Figen Eren, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Carine Pierdon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Tulay Sonmez, Avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des associés et par le Bureau de l'Assemblée.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que :

I. il ressort de la liste de présence que 9.740.480 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de EUR 389.020,40 sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Approbation et dans la mesure du nécessaire, ratification de Stichting Administratiekantoor IGEFI en tant que nouvel associé de la Société conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Approbation de l'insertion d'une Disposition Transitoire aux Statuts;

4. Approbation du changement de numérotation de l'article 16 des Statuts en article 16.1; et

5. Approbation du nouvel article 16.2 des Statuts.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée note les termes de l'article 189 de la Loi, qui prévoit "Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social" et approuve et dans la mesure du nécessaire, ratifie la cession à ou autour de la date des présentes par M. Clive Lewis, M. Jesper Steiness, M. James Dynan, M. Joseph Bsarani, M. Marcel Buda, M. Paul Roberts, M. Sivaram Neelakantan, M. Terence F. Faherty, Mr. Cyril Mottet, M. Philippe Mahieu et M. Adam de Courcy Ling des parts sociales qu'ils détenaient dans le capital social de la Société (les Parts Sociales) à Stichting Administratiekantoor IGEFI, une fondation ("Stichting") de droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam, les Pays-Bas, et son adresse à 3012 CL Rotterdam, les Pays-Bas, Schouwburgplein 30-34, inscrite au Registre Commercial de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24428228.

En conséquence, l'Assemblée décide d'approuver Stichting Administratiekantoor IGEFI comme nouvel associé de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires ou Parts Sociales-O) et les parts sociales restreintes (les Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou Parts Sociales-R) et de reclasser les 9.740.480 (neuf millions sept cent quarante mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales existantes de la Société en (i) 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) Parts Sociales Ordinaires et (ii) 758.480 (sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingts) Parts Sociales Sujettes à Restrictions.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante :

" **5.1** Le capital social de la Société est fixé à EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quarante centimes) représenté par 9.740.480 (neuf millions sept cent quarante mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale représentant la même fraction du capital. 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales sont des Parts Sociales Ordinaires ou "Parts Sociales-O" et 758.480 (sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales sont des Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou "Parts Sociales-R". Les Parts Sociales-O et les Parts Sociales-R ont les droits qui leur sont attachés en vertu des Statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'insérer une nouvelle disposition transitoire aux Statuts qui aura la teneur suivante :

"Disposition transitoire

Les 758.480 (sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales nouvellement émises et souscrites à l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 30 juillet 2008 seront reclassées en Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou "Parts Sociales-R" et les 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales de la Société qui existaient déjà seront reclassées en Parts Sociales Ordinaires ou "Parts Sociales-O". "

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la numérotation de l'article 16 des Statuts en article 16.1.

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 16.2. aux Statuts, qui aura la teneur suivante :

" **16.2** Toute distribution à effectuer par la Société à ses associés, soit sous forme de distribution de dividendes ou de réserves, d'une réduction de capital social, d'un rachat de parts sociales, d'un boni de liquidation ou sous toute autre forme, sera effectuée en premier lieu aux détenteurs des Parts Sociales-R et le solde, par la suite, aux détenteurs de Parts Sociales-O, conformément aux modalités suivantes :

(i) premièrement, une première distribution privilégiée sera versée aux détenteurs des Parts Sociales-R, jusqu'à ce que le total de toutes ces premières distributions privilégiées atteigne, pour chaque Part Sociale-R, un montant égal à la Valeur Excédentaire des Parts Sociales Restreintes, comme ce terme est défini dans les Modalités des Convertible Preferred Equity Certificates émis par la Société le 2 juin 2006;

(ii) après le versement intégral de la première distribution privilégiée aux détenteurs de Parts Sociales-R de la manière décrite ci-dessus, toutes les autres distributions que la Société effectuera à ses associés seront d'un montant égal à chaque part sociale de chaque catégorie."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous n'importe quelle forme qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimées à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé : F. EREN, C. PIERDON, T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52675. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019718/242/190.

(090020333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Olrac Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 14.102.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «OLRAC HOLDING», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/126.

- que la société «OLRAC HOLDING» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 14.102,

constituée suivant acte notarié du 1^{er} septembre 1976 et publié au Mémorial C numéro 239 du 30 octobre 1976; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 septembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 106 du 17 janvier 2006, au capital social de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans mention de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 19 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les

articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Belvaux, le 20 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009019263/239/29.

(090019139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Elite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019151/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10370. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019152/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10365. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.905.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019153/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10355. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

CEREP III Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.289.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019154/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10352. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.685.260,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019155/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10348. - Reçu 130,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Proxi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.959.

Le bilan arrêté au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019165/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10298. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.685.260,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019156/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10345. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Visma Management Investment Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.519.

Les comptes annuels pour la période du 19 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019157/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10338. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

In the year two thousand and eight, on the 23rd day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Lemu Investments S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notary residing in Luxembourg dated 30th January 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1677 on 7 November 2006 and whose articles have been amended several times and for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 October 2008, published in the Memorial number 2850 on 27 November 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 117 634 (the "Company").

The meeting is declared open with Me Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(III) It appears from the attendance list that out of the six thousand four hundred fifty-seven (6,457) shares, six thousand four hundred fifty-seven (6,457) shares, representing the entire share capital of the Company are present or represented at the extraordinary general meeting so that the quorum by law and by the articles of association of the Company is reached and the Meeting is thus validly constituted and may be validly held.

(IV) That the purpose of the meeting is to record the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

(A) Re-composition of the issued share capital of the Company by:

(i) the creation of different classes of shares, namely class A, B, C, D, and E, each class relating to a specific investment as set forth below and to determine the specific rights of each class of shares by amending the articles of association and in particular article 5, 19 and 20 and introducing a new article 6 and article 22 and consequential renumbering of the articles, all as set forth below,

(ii) the reclassification of the six thousand four hundred fifty-seven (6,457) existing shares into shares of the classes created under (i) as follows:

- four hundred fifty-one (451) shares into four hundred fifty-one (451) shares of Class A related to the Golden Immobiliare Svezia Investment as defined below;

- one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares into one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares of Class B related to the Tulip Property I Investment as defined below;

- one thousand seven hundred forty-three (1,743) shares into one thousand seven hundred forty-three (1,743) shares of Class C related to the Tulip Property II Investment as defined below;

- seven hundred thirty-seven (737) shares into seven hundred thirty-seven (737) shares of Class D related to the Tulip Property III Investment as defined below; and

- one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares into one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares of Class E related to the Limburg Investment as defined below; whereby each shareholder shall hold the same percentage in each class as his shareholding represented in the existing shares prior to the reclassification;

consequential amendment to article 5 of the articles of association as set forth below:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of six million four hundred and fifty-seven thousand euro (€ 6,457,000) divided into

- four hundred fifty-one (451) shares of Class A;
- one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares of Class B;
- one thousand seven hundred forty-three (1,743) shares of Class C;
- seven hundred thirty-seven (737) shares of Class D; and
- one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares of Class E, each with a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition, making or holding by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Golden Immobiliare Svezia Investment.

Class B relates to the Tulip Property I Investment.

Class C relates to the Tulip Property II Investment.

Class D relates to the Tulip Property III Investment.

Class E relates to the Limburg Investment.

5.3 In relation to each Specific Investment, the Board of Directors will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.3.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.3.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.3.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.3.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles

5.4 Any available share premium shall be distributable.

introducing a new article 6 as set forth below:

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3 The Board of Directors shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

consequential amendment of the articles 19 and 20 as set forth below:

Art. 19. Dividends.

19.1 Out of the total net profits of the Company five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this 019.

19.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

19.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

20.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

20.3 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

20.4 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

20.5 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

introducing a new article 23 as set forth below:

Art. 23. Definitions.

Article	means the articles of incorporation of the Company from time to time
Board or Board of Directors	means the board of directors (conseil d'administration) of the Company from time to time

Class	means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.
Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Golden Immobiliare Svezia Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Golden Immobiliare Svezia AB (and the underlying assets, subsidiaries and entities)
Investment Losses	Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.
Investment Net Income	means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.
Limburg Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Limburg BV (and the underlying assets, subsidiaries and entities)
Shareholders	means the holders of Shares in the Company.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Tulip Property I Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Tulip Property I BV (and the underlying assets, subsidiaries and entities)
Tulip Property II Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Tulip Property II BV (and the underlying assets, subsidiaries and entities)
Tulip Property III Investment	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Tulip Property III BV (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

(B) Provision of the possibility to participate in board meetings via telephone conference-call or similar means by adding a last paragraph to article 8 which is to read as follows:

"Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication"; consequential amendment of the newly numbered article 8.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting took the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

After careful consideration it is unanimously resolved to re-compose the issued share capital of the Company by:

(i) the creation of different classes of shares, namely class A, B, C, D, and E, each class relating to a specific investment as set forth in the agenda and to determine the specific rights of each class of shares by amending the articles of association and in particular article 5, 19 and 20 and introducing a new article 6 and article 23 and consequential renumbering of the articles,

(ii) the reclassification of the six thousand four hundred fifty-seven (6,457) existing shares into shares of the classes created under (i) as follows:

- four hundred fifty-one (451) shares into four hundred fifty-one (451) shares of Class A related to the Golden Immobiliare Svezia Investment as set forth in the agenda;
- one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares into one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares of Class B related to the Tulip Property I Investment as set forth in the agenda;
- one thousand seven hundred forty-three (1,743) shares into one thousand seven hundred forty-three (1,743) shares of Class C related to the Tulip Property II Investment as set forth in the agenda;
- seven hundred thirty-seven (737) shares into seven hundred thirty-seven (737) shares of Class D related to the Tulip Property III Investment as set forth in the agenda; and
- one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares into one thousand nine hundred fifty-one (1,951) shares of Class E related to the Limburg Investment as set forth in the agenda,

whereby each shareholder shall hold the same percentage in each class as his shareholding represented in the existing shares prior to the reclassification.

Second resolution

As a consequence to the foregoing resolution, it is unanimously resolved to (i) amend the articles 5, 19 and 20 of the articles of association of the Company, as set forth in the agenda (ii) to introduce a new article 6 and a new article 23 to the articles of association of the Company, as set forth in the agenda and (iii) consequential renumbering of the articles.

Third resolution

It is further resolved to provide for the possibility to participate in board meetings via telephone conference-call or similar means by adding a last paragraph to article 8 which is to read as follows:

"Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication" and to amend the newly numbered article 8 accordingly.

There being no further business on the agenda the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lemu Investments S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1677 du 7 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 2850 du 27 novembre 2008 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 634 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte par Me Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg, président, qui a nommé comme secrétaire Me Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

(I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(II) Que les procurations des mandataires représentés, signées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

(III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur les six mille quatre cent cinquante-sept (6.457) actions, six mille quatre cent cinquante-sept (6.457) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou

représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que le quorum requis par la loi et par les statuts de la Société est atteint et l'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement être tenue.

(IV) Que l'objet de l'assemblée est de prendre acte des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

(A) Recomposition du capital social émis de la Société par:

(i) la création de différentes classes d'actions, à savoir les classes A, B, C, D, et E, chaque classe étant liée à un investissement spécifique tel que mentionné ci-dessous et détermination des droits spécifiques de chaque classe d'actions en modifiant les statuts et en particulier les articles 5, 19 et 20 et en introduisant un nouvel article 6 et article 22 et en renumérotant les statuts en conséquence, le tout tel que mentionné ci-dessous,

(ii) la reclassification des six mille quatre cent cinquante-sept (6.457) actions existantes en actions de classes créées sous le point (i) comme suit:

- quatre cent cinquante et une (451) actions en quatre cent cinquante et une (451) actions de Classe A liée à l'Investissement Golden Immobiliare Svezia tel que défini ci-dessous;

- mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions en mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions de Classe B liée à l'Investissement Tulip Property I tel que défini ci-dessous;

- mille sept cent quarante-trois (1.743) actions en mille sept cent quarante-trois (1.743) actions de Classe C liée à l'Investissement Tulip Property II tel que défini ci-dessous;

- sept cent trente-sept (737) actions en sept cent trente-sept (737) actions de Classe D liée à l'Investissement Tulip Property III tel que défini ci-dessous;

- mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions en mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions de Classe E liée à l'Investissement Limburg tel que défini ci-dessous;

dans lesquelles chaque actionnaire doit détenir le même pourcentage dans chaque classe que le nombre d'actions représenté dans le capital existant avant la reclassification; modification conséquente de l'article 5 des statuts tel que mentionné ci-dessous:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital émis et entièrement libéré de six millions quatre cent cinquante-sept mille euros (€ 6.457.000) divisé en

- quatre cent cinquante et une (451) actions de Classe A;
 - mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions de Classe B;
 - mille sept cent quarante-trois (1.743) actions de Classe C;
 - sept cent trente-sept (737) actions de Classe D; et
 - mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions de Classe E,
- chacune ayant une valeur nominale de mille euros (€ 1.000).

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles actions par une résolution prise par l'assemblée des actionnaires. Les nouvelles Actions pourront être émises dans des classes d'Actions.

L'émission d'Actions dans chaque classe d'Actions aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission d'actions d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A se rapporte à l'Investissement Golden Immobiliare Svezia.

La Classe B se rapporte à l'Investissement Tulip Property I.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Tulip Property II.

La Classe D se rapporte à l'Investissement Tulip Property III.

La Classe E se rapporte à l'Investissement Limburg.

5.3. Le Conseil d'Administration de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.3.1 Le Prix de Souscription de la classe d'actions concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'actionnaires, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses actionnaires (les "Investissements") en connexion avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.3.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en

connexion avec l'émission d'actions ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.3.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux actionnaires en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.3.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.";

introduction d'un nouvel article 6 tel que mentionné ci-dessous:

" Art. 6. Annulation d'une classe entière d'Actions et Réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'Actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières d'Actions en rachetant et annulant toutes les Actions émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des actionnaires décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions, les Détenteurs de Classes d'Actions rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que calculé en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Actions de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.3 Le Conseil d'Administration calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes d'Actions, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois pas plus ancienne que 8 jours (ensemble les "Comptes Intérimaires").

6.4 La "Valeur d'Annulation par Action" est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

6.5 Le "Montant d'Annulation de Classe" est le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Actions devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.";

modification conséquente des articles 19 et 20 tel que mentionné ci-dessous:

" Art. 19. Dividendes.

19.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 19 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

19.2. Les Actionnaires pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes d'Actions sur base d'un Arrêté de Compte préparé par le Conseil d'Administration, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

19.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires moyennant décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Actionnaires et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

20.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe d'Actions a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

20.3 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes d'Actions auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes d'Actions en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

20.4 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe d'Actions présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes d'actions.

20.5 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes d'actions qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe d'Actions spécifique (le "Surplus de Classe") sera distribué aux détenteurs de cette Classe d'Actions.;

introduction d'un nouvel article 23 tel que mentionné ci-dessous:

Art. 23. Définitions.

Actions	Signifie les actions de la Société
Actionnaires	signifie les détenteurs d'Actions dans la Société.
Classe	signifie une Classe d'Actions ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.
Conseil ou Conseil d'Administration	signifie le conseil d'administration de la Société de temps à autre.
Montant de Classe Disponible	signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à un Investissement Spécifique auquel la Classe d'Actions appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à aux Classes d'Actions rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts.
Pertes d'Investissement	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, charge ou dépense relatif à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil d'Administration) et les pertes non recouvrables de la Société.
Revenu d'Investissement Net	signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe d'Actions étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concernée (disposition signifiant transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuable à la Société concernant l'émission de la Classe de Parts Sociales applicable tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relative à l'Investissement concerné) reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur le dépenses fixes (overhead

Statuts	expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil d'Administration) et les pertes non recouvrables de la Société.
Investissement Golden Immobiliare Svezia	signifie les statuts de la Société de temps à autre. signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Golden Immobiliare Svezia AB (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Limburg	signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Limburg BV (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Tulip Property I	signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Tulip Property I BV (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Tulip Property II	signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Tulip Property II BV (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Tulip Property III	signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans Tulip Property III BV (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

(B) Disposition sur la possibilité de participer aux réunions du conseil par voie de conférence téléphonique ou autres moyens similaires en ajoutant un dernier paragraphe à l'article 8 qui aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire";

modification conséquente du nouvel article 8 renuméroté.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Après examen attentif, il a été décidé de recomposer le capital social émis de la Société par:

(i) la création de différentes classes d'actions, à savoir les classes A, B, C, D, et E, chaque classe étant liée à un investissement spécifique tel que mentionné dans l'ordre du jour et détermination des droits spécifiques de chaque classe en modifiant les statuts et en particulier les articles 5, 19 et 20 et en introduisant un nouvel article 6 et article 23 et en renumérotant les statuts en conséquence,

(ii) en reclassifiant les six mille quatre cent cinquante-sept (6.457) actions existantes en actions de classes créées sous le point (i) comme suit:

- quatre cent cinquante et une (451) actions en quatre cent cinquante et une (451) actions de Classe A liée à l'Investissement Golden Immobiliare Svezia tel que défini dans l'ordre du jour;
- mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions en mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions de Classe B liée à l'Investissement Tulip Property I tel que défini ci-dessous;
- mille sept cent quarante-trois (1.743) actions en mille sept cent quarante-trois (1.743) actions de Classe C liée à l'Investissement Tulip Property II tel que défini dans l'ordre du jour;
- sept cent trente-sept (737) actions en sept cent trente-sept (737) actions de Classe D liée à l'Investissement Tulip Property III tel que défini dans l'ordre du jour;
- mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions en mille neuf cent cinquante et une (1.951) actions de Classe E liée à l'Investissement Limburg tel que défini dans l'ordre du jour,

dans lesquelles chaque actionnaire doit détenir le même pourcentage dans chaque classe que le nombre d'actions représenté dans le capital existant avant la reclassification.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il a été décidé à l'unanimité (i) de modifier les articles 5, 19 et 20 des statuts de la Société tel que mentionné dans l'ordre du jour, (ii) d'introduire un nouvel article 6 et un nouvel article 23 aux statuts de la Société, tel que mentionné dans l'ordre du jour et (iii) de renuméroter les statuts en conséquence.

Troisième résolution

Il a été en outre décidé de prévoir la possibilité de participer aux réunions du conseil par voie de conférence téléphonique ou autres moyens similaires en ajoutant un dernier paragraphe à l'article 8 qui aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administrations par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire" et de modifier le nouvel article 8 en conséquence.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. PARDAENS, M. SCHINNER, I. KOLB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52935. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019729/242/514.

(090020401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Engel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.211.020,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019158/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10331. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019159/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10327. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019160/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10322. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

HHY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.899.

Les comptes annuels pour la période du 13 septembre 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019161/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10319. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

HYF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.898.

Les comptes annuels pour la période du 13 septembre 2007 (date de constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019162/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10316. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Treveria D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019163/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10313. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Treveria J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.118.

Les comptes annuels pour la période du 19 février 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019164/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10299. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

MGTX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 725.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2009. Signature.

Référence de publication: 2009019166/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10288. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 728.025,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2009. Signature.

Référence de publication: 2009019167/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10285. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Les comptes annuels pour la période du 15 novembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009. Signature.

Référence de publication: 2009019168/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08130. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 789.270,17.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2731 du 27 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009019169/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09302. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 103.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tesco Holdings B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at the Atrium Office 6.1.34, at 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam and registered with the registry of trade and companies of Amsterdam under number 33168971, (the "Sole Shareholder"), represented by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of and holding all one thousand nine hundred and eighty-seven (1,987) shares in issue in Cheshunt Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on 20 September 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2132 of 15 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 24 September 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2598 of 14 November 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from forty-nine thousand six hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 49,675) to one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) by the issue of two thousand one hundred and fifty-six (2,156) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) represented by four thousand one hundred and forty-three (4,143) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from forty-nine thousand six hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 49,675) to one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) by the issue of two thousand one hundred and fifty-six (2,156) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

The Sole Shareholder, prenamed, here represented as aforementioned, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price of fifty-three thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 53,900.-) was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of one hundred and three thousand five hundred and seventy-five Great Britain Pounds (GBP 103,575) represented by four thousand one hundred and forty-three (4,143) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tesco Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Atrium Office 6.1.34, 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33168971 ("Associé Unique"), représentée par M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique et détenant toutes les mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales émises dans Cheshunt Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2132 du 15 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 24 septembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 2598 du 14 novembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur le point unique de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de quarante-neuf mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 49.675) à cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575) par l'émission de deux mille cent cinquante-six (2.156) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement intégral par voie d'un apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575), représenté par quatre mille cent quarante-trois (4.143) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quarante-neuf mille six cent soixante-quinze Livres Sterlings (GBP 49.675) à cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575) par l'émission de deux mille cent cinquante-six (2.156) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, ici représenté comme il est dit a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-avant par voie d'un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription à savoir le montant de cinquante-trois mille neuf cents Livres Sterling (GBP 53.900,-) a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que décrit ci-avant, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de cent trois mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 103.575), représenté par quatre mille cent quarante-trois (4.143) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1707. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019724/242/119.

(090020387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.358.475,80.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.125.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2460 du 30 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009019170/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09614. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C, no 2609 du 15 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009019171/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09340. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Palmatrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 86.824.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2008

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PALMATRANS S.A. (B numéro 86824) en date du 1^{er} octobre 2008,

La révocation de Monsieur Jean Michel SPRAEUL, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 3 rue du Docteur Fristo, de sa fonction d'administrateur et de directeur technique.

La nomination de Madame Agnès PANDUR, demeurant à F-67500 Weitbruch, 21c route de Gries, à la fonction de directrice technique.

La nomination de Monsieur Anton SZEGEDY, demeurant à F-67500 Weitbruch, 21 c route de Gries, à la fonction d'administrateur.

Fait à Livange, au siège social de la société, le 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Le président, / La secrétaire, / Le scrutateur

Référence de publication: 2009019177/2546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GS Lux Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.021.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C, no 2146 du 29 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009019172/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09460. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

MTM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 52.576.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Pour MTM Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009019174/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00637. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009019175/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10162. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009019176/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10159. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009019178/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10157. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Aria Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009019179/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10172. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Bridel Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.
R.C.S. Luxembourg B 111.596.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009019182/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06130. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Kronberg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.135.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 janvier 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Brunello DONATI, administrateur de sociétés, demeurant à Via Nogo, CH-6950 Ponte Capriasca.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019180/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10242. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Havana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.117.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019181/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10169. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.547.

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Alpa S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 112.547, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 467 du 3 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1666 du 2 septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SALZMANN, demeurant en Suisse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame CLAUDE, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur CREVOISIER.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille cent (5.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinq cent dix mille euros (510.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Introduction d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B;

2. Modification subséquente du pouvoir de signature et modification subséquente des articles 7, premier alinéa et article 8, dernier alinéa des statuts de la Société;

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et constate par conséquent que le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Daniel SALZMANN, président.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Bruno ABBATE;

Madame Isabelle CLAUDE.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la Société et de modifier en conséquence les articles 7, premier alinéa et article 8, dernier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7. 1^{er} Alinéa.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont de catégorie "A" et/ou de catégorie "B"."

" **Art. 8. Dernier alinéa.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Salzmann, Claude, Crevoisier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3322. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019767/5770/62.

(090020271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.